

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 21 juillet 2026**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Sylvie DUMAS, Jean-Jacques BERTRAND, Josepha LEFEBVRE, Thierry RIBOULET, Michel FRISQUE, Théo CHIARAZZO, Johanna SEREE, Nathalie SORSANA, Audrey ARNOUX (présente à partir de la DE 2026-099), Elodie JARRY (présente à partir de la DE 2026-099).

EXCUSE : Anthony RICHAUD qui donne procuration à Nathalie SORSANA.

ABSENT :

SECRETAIRE : Johanna SEREE

DE 2026-097 - Création d'un 4^{ème} poste d'Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de créer un 4^{ème} poste d'adjoint au Maire qui sera en charge du service culture de la commune

Adopté à l'unanimité.

DE 2026-098 - Election du 4^{ème} adjoint au Maire.

Après avoir procédé à l'élection, M. RIBOULET Thierry est proclamé à l'unanimité 4^{ème} adjoint au Maire.

DE 2026-099 – Espace Regain - choix de l'avant-projet.

Suite à la mission de programmation de l'espace Regain confiée à l'atelier Skala, Monsieur le Maire propose de choisir l'avant-projet afin de pouvoir ensuite consulter les architectes. Pour cela, il présente les différents scénarios et propose d'en discuter.

Nathalie Sorsana : préfère le scénario 3 et demande si le cabanon sera conservé car il fait partie du patrimoine de la commune, il était utilisé, comme beaucoup de cabanons en pierres pour stocker du matériel agricole.

Monsieur le Maire : le scénario 3 propose un seul parking pour les locataires et la maison médicale, il a peur que les locataires n'aient plus de places pour se garer. En ce qui concerna le cabanon, l'architecte a essayé de l'intégrer mais cela s'est avéré impossible car il est au beau milieu du terrain et visuellement il ne va pas avec les constructions neuves. Il précise que c'est un abri assez récent, pas un bori en pierres sèches. Il faudra aussi démonter le vieux mur en pierres.

Nicolas Roberto : l'orientation des jardins côté ouest pour les familles avec enfants ouvre un accès direct au terrain multisports sans voie de circulation pour véhicules.

Nathalie Sorsana : pourquoi autant de logements si petits et autant d'espace local commercial ?

Monsieur le Maire : le scénario 5 est le seul à proposer des places de stationnement devant le cabinet médical. Les petits logements manquent sur la commune alors qu'on trouve assez facilement des T3 ou T4. Pour l'espace local commercial, il est prévu 72 m², ce qui n'est pas une surface énorme et il y a de la demande.

Johanna Sérée : est-ce qu'il y aura une salle de réunions à louer ?

Monsieur le Maire : l'espace local commercial n'est pas encore bien défini, il faudra le retravailler lors du projet définitif avec l'architecte. Il précise à nouveau que l'avant-projet sert à déposer les demandes de subventions, il définit les grandes lignes mais il est encore possible d'y apporter des modifications. Il faut ensuite sélectionner un architecte pour monter le projet définitif

Scénario 5 adopté à l'unanimité.

DE 2026-100 – Mur de soutènement de l'église – étude géotechnique G2 pro-G4.

Michel Frisque indique avoir repris le dossier concernant les travaux à réaliser sur le mur de soutènement de l'église car il a travaillé plusieurs années dans ce domaine à titre privé. Après avoir consulté le dossier en cours initié par l'équipe municipale précédente, il propose de réaliser une étude géotechnique G2 pro G4 sur cet édifice. Il précise que les travaux préconisés ne sont pas adéquats et non justifiés par une note de calcul. A son avis les travaux prévus de clouer le mur et de reprendre l'enduit ne sont pas suffisants.

Il a donc sollicité 4 bureaux d'études spécialisés pour faire une étude géotechnique G2 pro G4 afin de vérifier les épaisseurs de ce mur et lancer une consultation pour réaliser les travaux.

Deux réponses ont été réceptionnées, après analyse avec Jean-Jacques Bertrand, il propose de sélectionner l'entreprise 2T.BTP pour un montant de 14 535,00 € HT.

Jean-Jacques Bertrand : quand les études pourront débiter ?

Michel Frisque : en août pour 2-3 mois

Sylvie Dumas : y a-t-il un risque d'effondrement ?

Monsieur le Maire : il n'y a pas de péril imminent, cela a été confirmé par tous les bureaux d'études qui se sont déplacés sur le terrain

Michel Frisque : Malgré tout il y a des mouvements, donc il faut réaliser des travaux en urgence pour dévier les eaux de ruissellement qui s'infiltrant dans les failles.

Nicolas Roberto : les travaux d'urgence et les études nécessitent-ils la sécurisation de la place ?

Michel Frisque : une carotteuse va intervenir sur 1 jour ou 2 et une entreprise de maçonnerie s'occupera des dévier l'eau de ruissellement.

Monsieur le Maire va solliciter la Préfecture pour les informer de la modification du dossier de subvention obtenu pour financer ces travaux.

Il précise que Michel Frisque se déplace beaucoup pour ce dossier, il proposera au conseil municipal en septembre de lui octroyer une indemnité.

Adopté à l'unanimité.

DE 2026-101- Création d'une commission culture consultative.

Thierry Riboulet propose de créer une commission culture consultative qui réunira des élus et des représentants des associations sous l'autorité du maire ou de son représentant.

Cette commission aura pour missions de :

- Partager une réflexion sur les initiatives, les demandes, les besoins des différents acteurs (associations, structures, services municipaux, citoyens...);
- Élaborer de manière collective les différentes actions afin d'éviter, autant que possible, le chevauchement de plusieurs événements ;
- Encourager la pratique artistique des enfants et des adultes en accueillant des artistes en résidence au sein de la commune ;
- Développer l'accès à la culture et l'esprit critique en proposant des événements de qualité et non clivants ;
- Mettre en valeur le patrimoine
- Diffuser les informations des événements culturels : Hermès, réseaux sociaux, affichage, bureau d'information touristique, office de tourisme...

Les membres permanents de cette commission seront :

- Le maire ou son représentant
- L'élue- en charge de la culture
- Deux représentant-e-s du conseil municipal
- Un-e employé-e responsable de l'accueil du château médiéval
- Trois représentant-e-s des associations à vocation culturelle de la commune. Les représentants des associations peuvent alterner en fonction des priorités.

Il propose de désigner 2 représentants de la municipalité : Johanna Sérée pour faire le lien avec l'école et l'ACM et Jean-Jacques Bertrand qui connaît bien l'histoire de Simiane.

Adopté à l'unanimité.

DE 2026-102 – Création d'un poste saisonnier au service administratif de la commune.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent d'accueil saisonnier à temps complet au service administratif du 27 juillet au 26 août 2026 en attendant l'arrivée de l'agent recruté par voie de mutation au poste permanent, en septembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

DE 2026-103 – SDIS 04 - convention de disponibilité.

Monsieur le Maire propose de signer une convention entre la commune, le SDIS 04 et l'agent de restauration qui est pompier volontaire afin que celle-ci puisse partir en intervention après le service des repas à la cantine. Il précise que l'agent devra revenir à la cantine après l'intervention pour terminer son travail.

Nicolas Roberto précise qu'il n'était pas favorable à cette proposition mais après en avoir discuté et posé les conditions cela paraît tout à fait faisable.

Monsieur le Maire : Le centre de secours de Banon réalise 300 interventions par an. L'agent ne sortira que lorsqu'elle sera d'astreinte après le service de cantine à 13h30. Cela représente quelques sorties par an pour l'agent, sachant qu'elle pourra refuser l'intervention selon le degré d'urgence. L'agent sera aussi formatrice, elle pourra être amenée à s'absenter pour dispenser les formations à condition que nous ayons trouvé un remplaçant.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h35.

Fait à Simiane la Rotonde, le 11/09/2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

La secrétaire, Johanna SEREE

